



Avant-propos

Du point de vue du fonds de pensions

Fonds de Pensions Européen Nestlé OFF (FPEN) est un fonds de pensions enregistré en Belgique et dont le but est d'administrer des plans de pensions dans différents pays.

L'année 2020 a été marquée par les incertitudes liées au Brexit (effectif au 1er janvier), aux élections américaines et, bien évidemment, à la pandémie. À partir de la fin mars, les marchés se sont redressés permettant de finir l'année avec une performance positive. Au-delà de cette note positive, les effets durables de la pandémie seront à surveiller dans le futur.

Dans cette édition, une partie est consacrée à l'influence de la pandémie sur NEPF et à la continuité des activités en particulier.

Nous avons également continué à travailler sur notre gouvernance dans le cadre des orientations fournies par le groupe Nestlé en matière de retraite. Un petit groupe supplémentaire d'individus a été transféré à NEPF en novembre. Une nouvelle section est désormais dédiée à ces pensionnés. Le 1er avril 2021, NEPF a également accueilli les plans de retraite portugais.

La mise en œuvre de la directive IORP II et sa transcription en droit belge se sont poursuivies avec un accent sur la durabilité des investissements et les exigences de publication envers les membres.

Andrew R. White
Président du Conseil d'Administration

Du point de vue du Conseil de Pensions

Fonds de Pensions Européen Nestlé OFF gère actuellement 2 plans ouverts aux employés de Nestlé en Belgique : un plan à primauté de prestations (fermé aux nouveaux entrants depuis janvier 2014) et un plan « cash-balance ».

Comme pour tous les plans de pensions gérés par FPEN, ce sont les lois sociales et le droit du travail locaux qui s'appliquent et les prestations de ses plans font partie d'un package plus global de rémunération.

Avec le support de sociétés externes et en collaboration avec les sponsors des plans, FPEN gère ces derniers au mieux des intérêts de leurs diverses parties-prenantes.

En 2020, aucun changement majeur dans les plans n'a été conduit. A des fins de rapportage et de financement, la section belge a été scindée en deux. De cette façon, les plans cash-balance and à primauté de prestations peuvent être surveillés séparément.

Alors que les marchés se sont redressés fin 2020, l'impact du Covid-19 est resté limité à court-terme, les plans belges étant toujours restés entièrement financés.

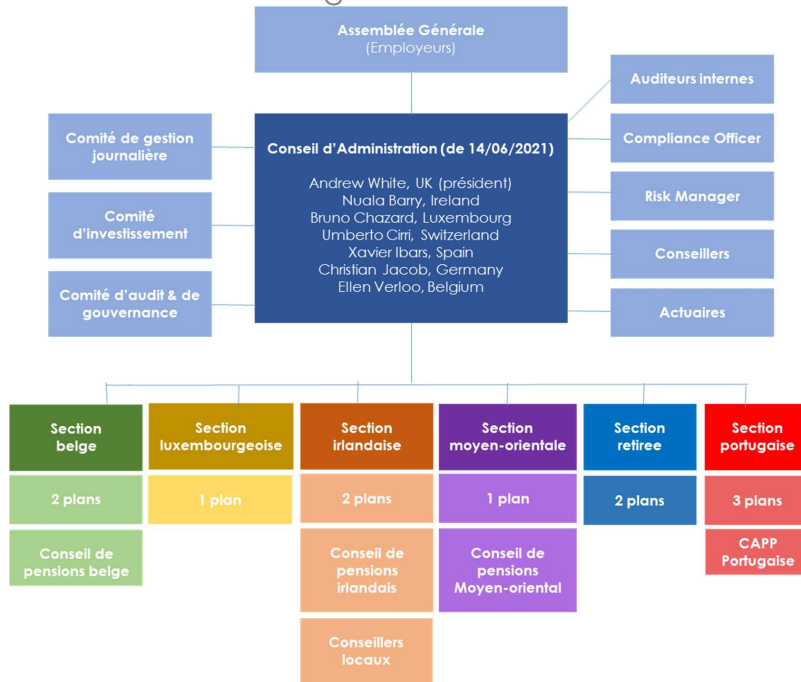
En raison de l'intégration de Nestlé Catering Services dans Nestlé België, ses employés ont été transférés au 1er janvier 2021. Cela signifie aussi qu'à partir de 2021, Nestlé Catering Services n'est plus un sponsor des plans Belges.

Olivier Blanc
Président du Conseil de Pensions

Sujets traités

- ☒ Comment FPEN est-il géré ?
- ☒ Valeur de la fortune de FPEN
- ☒ Population du fonds
- ☒ Revenus & charges
- ☒ Investissements
- ☒ Ratios de financement
- ☒ Prestations
- ☒ Informations supplémentaires et contacts

Comment FPEN est-il géré ?



Le Conseil d'Administration est responsable de toutes les décisions concernant le financement et les investissements de toutes les sections ainsi que du respect des réglementations.

Les sept membres actuels du conseil sont tous des employés du Groupe Nestlé susceptibles d'amener une expérience au service du fonds. Ils se rencontrent quatre à six fois par an et sont aidés par des spécialistes externes.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale qui se rassemble une à deux fois par an et dont les membres représentent les divers sponsors des plans gérés par FPEN.

En plus de cela, les sections locales peuvent créer des Conseils de Pensions dont l'objet sera de prendre en compte les problématiques locales liées aux pensions. Les Conseils de Pensions belges, irlandais et portugais sont paritaires. Au Moyen-Orient, les membres sont nommés par l'employeur et il a été décidé d'élargir son champ d'intérêts au-delà du simple FPEN. A ce jour, La section luxembourgeoise et celle dédiée à un petit groupe de retraités ont décidé de ne pas avoir de Conseil de Pensions en raison du nombre limité de leurs membres : une communication directe avec les affiliés a été jugée préférable.

Les Conseils de Pensions ne sont pas en charge des investissements ou des problématiques de financement. Toutefois, ils en sont informés et ils peuvent émettre des recommandations au Conseil d'Administration.

Les conseillers

NEPF

Auditeur Interne :
Steven
Cauwenberghs,
BDO

Actuaire Désigné :
Thierry Verkest,
AON Belgium

Compliance Officer:
Jan Van
Gysegem,
Claeys & Engels

Risk Manager:
Thierry Verkest,
AON Belgium

Data Protection Officer:
Laurence
Troussart,
BDO

Réviseurs:
Maurice Vrolix,
Deloitte Belgium

Conseillers en investissement:
ORTEC

Gérants de fortune:
BlackRock, Pimco
and divers autres
gérants

Réassureur:
Intercona Re

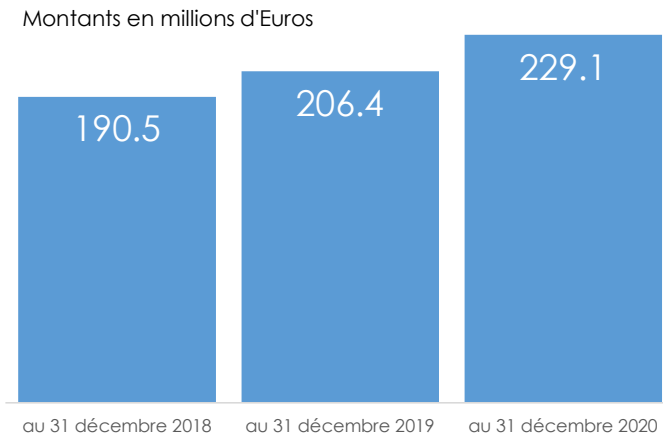
Section Belge

Administration:
AON Belgium

Actuaire local:
AON Belgium

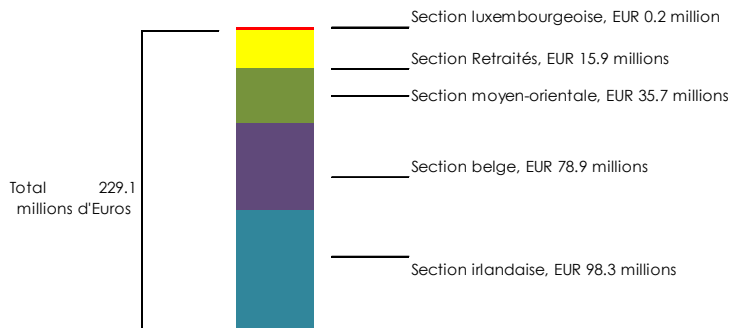
Valeur de la fortune de FPEN

Telle que publiée par l'actuaire désigné du fonds, la fortune totale du fonds s'établissait à :



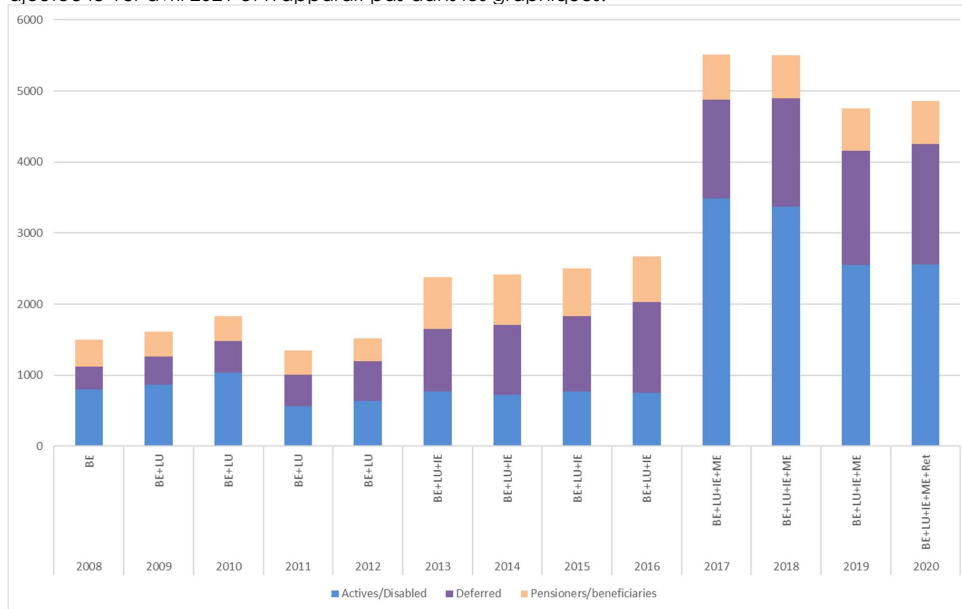
Fonds de Pensions Européen Nestlé OFF (FPEN) est un fonds de pensions transfrontalier conçu pour gérer des plans de pensions ouverts aux employés du Groupe Nestlé dans différents pays ou zones géographiques. A ce jour, il est constitué de sept sections, couvrant la Belgique (CB + DB), le Luxembourg, l'Irlande, divers pays au Moyen-Orient et une section ouverte à un petit groupe de retraité. C'est une entité juridique unique ayant la responsabilité des actifs et des passifs de tous les plans dont la gestion lui a été confiée (11 plans pour le moment). A l'exception des plans à cotisations définies purs, les actifs des plans sont gérés de manière collective. En pratique toutefois, FPEN répartit les actifs et les passifs de chaque plan/section en particulier sur la base des montants apportés au moment où les plans entrent dans le giron de FPEN. L'augmentation des actifs en 2020 a été principalement causée par le transfert des actifs de la section des retraités (15 millions), le reste est dû à la bonne performance des marchés.

Au 31 décembre 2020, les actifs du fonds pouvaient être répartis entre les sections comme suit :



Population du fonds

Fin 2020, FPEN gère 8 plans de pensions répartis dans 6 sections. En Belgique et au Luxembourg, la participation est obligatoire et automatique, alors qu'en Irlande et au Moyen-Orient elle reste optionnelle. L'accroissement historique du nombre de membres s'explique essentiellement par l'ajout de nouvelles sections. En 2010, le Luxembourg a rejoint FPEN. En 2013, c'était l'Irlande et en 2017 le Moyen-Orient. La diminution de la population en 2019 est essentiellement due au changement de plan au Moyen-Orient, qui a permis à certains membres de sortir de celui-ci. En 2020, une section dédiée à un petit groupe de retraités a été ajoutée au NEPF, mais a eu un impact modéré sur le chiffre total (13 retraités). Fin 2020, le NEPF comptait 4'856 membres. La section portugaise a été ajoutée le 1er avril 2021 et n'apparaît pas dans les graphiques.



Membres au 31 décembre 2020

2020	Belgique	Luxembourg	Irlande	Moyen-Orient	Retraités	NEPF
Actifs	591	37	104	1829	0	2561
Différés	1293	18	364	19	0	1694
Retraités/Bénéficiaires	228	0	360	0	13	601
Total	2112	55	828	1848	13	4856

Membres au 31 décembre 2019

2019	Belgique	Luxembourg	Irlande	Moyen-Orient	Retraités	NEPF
Actifs	578	35	116	1'821		2'550
Différés	1'246	16	325	19		1'606
Retraités/Bénéficiaires	236	0	362	0		598
Total	2'060	51	803	1'840		4'754

Commented [PY1]:
I would keep the same number of columns including for 2019 and would stick to columns of the same width

Revenus & charges

FPEN étant une structure belge, les comptes annuels du fonds sont préparés selon les règles comptables belges et sont audités en ce sens. Ceci entraîne que certains éléments peuvent être comptabilisés différemment que s'ils l'avaient été dans un fonds respectant d'autres règles locales.

La différence importante entre les prestations payées en 2020 par rapport à l'année précédente provient caractère exceptionnel du chiffre en 2019, lié au changement de plan au Moyen-Orient et où 25% des membres avaient décidé de quitter le plan. Le changement des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les provisions techniques des plans à primauté de prestations a lui aussi contribué à une détérioration du résultat technique. L'accroissement du résultat financier provient de la bonne année sur les marchés financiers, mais reste en deçà de l'année précédente.

Ci-dessous, un compte de résultat simplifié de FPEN pour les 4 dernières années :

Chiffres en milliers d'Euros	2020	2019	2018	2017
Résultat technique				
Contributions employeurs et employés (y compris AVCs et transferts)	9500.139	9'789.1	10'055.0	5'520.7
Prestations payées	-6'579.9	-17'346.0	-7'267.8	-7'649.3
Variations des provisions techniques	-18'206.7	-12'925.1	-4'109.1	-28'716.0
Transferts nets depuis/vers d'autres fonds de pensions	14'979.9	-1'809.1	-762.0	34'834.3
Annuités, réassurance et autres	-936.3	-1'198.2	-1'148.6	-1'543.1
Total	-1'242.9	-23'489.2	-3'232.5	2'446.5
Résultat financier et opérationnel				
Produits financiers	102.5	249.3	282.4	345.9
Charges financières et taxes	-141.5	-139.7	-227.6	-100.7
Variations liées aux fluctuations des devises	1'043.6	-1'828.2	-3'606.3	5'874.1
Variations liées aux fluctuations des marchés	5'714.1	29'133.6	-3'506.6	4'283.0
Frais administratifs	-1'277.2	-1'163.7	-878.9	-855.5
Total	5'441.5	26'251.2	-7'937.0	9'546.8
Résultat net	4'198.7	2'762.0	-11'169.4	11'993.3

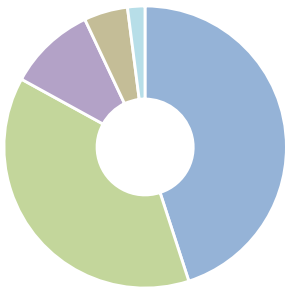
Investissements

Les prestations sont financées par les contributions reçues, mais aussi sur la performance obtenue sur la fortune du fonds. Les actifs sont investis conformément à une allocation stratégique (SAA) qui a été construite dans le but d'atteindre un certain rendement attendu à long terme. La SAA fournit les pourcentages alloués à chaque type d'investissement ou classe d'actifs dans un horizon à long terme.

La SAA est définie sur la base des résultats d'études de congruence actifs-passifs. Une telle étude est un rapport qui analyse différents risques financiers, économiques ou démographique et leur impact potentiel sur la situation financière de FPEN, qu'il soit positif ou négatif et à court ou long terme. Ce document fait aussi des recommandations quant à la manière dont la fortune devrait être investie pour minimiser les risques tout en rendant possible le paiement des prestations promises aux affiliés dans le cadre des divers plans de pensions que FPEN gère.

FPEN a mené une telle étude en 2019 avec l'aide de son conseiller en investissement ORTEC. Une nouvelle allocation stratégique a été mise en place début 2020 et est restée inchangée tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2020 l'allocation stratégique était la suivante :



Obligations	45%
Actions (y compris placements privés)	38%
Immobilier	10%
Hedge funds	5%
Liquidités	2%

Pour chacune des classes d'actifs principales, FPEN répartit encore ses risques pour bénéficier des effets de la diversification. Sur les dernières années, FPEN a ainsi investi son portefeuille obligataire principalement sur des émissions de débiteurs privés de qualité, tout en maintenant une allocation aux obligations gouvernementales et en particulier celles liées à l'inflation.

Suite à l'étude de congruence actifs/passifs, le Conseil d'Administration a confirmé son souhait d'allouer une portion de la fortune du fonds à des placements privés.

La diversification internationale de l'allocation est une source d'opportunités pour des investisseurs comme FPEN. Toutefois, celle-ci entraîne aussi un accroissement des risques liés aux fluctuations monétaires. Aucune valeur ajoutée n'étant à attendre de ses fluctuations sur le long terme, FPEN doit minimiser ce type de risque. Pour ce faire, le fonds couvre la plupart de son exposition hors Euro dans le cadre de la gestion des plans dont les contributions et les prestations sont libellées en Euro.

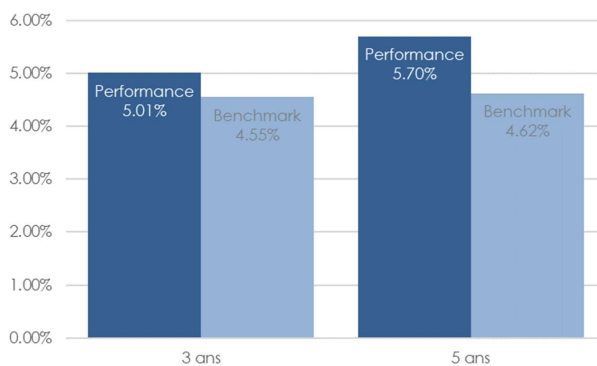
Pour les plans à primauté de contributions, la nécessité d'avoir un profil de risque approprié est conservée, mais la responsabilité est dans les mains des membres. Ceux-ci disposent de différentes options d'investissement avec des caractéristiques de rendement et de risque liées à leur horizon d'investissement. Toutefois, ces stratégies restent sujettes à des fluctuations à court-terme.

Performance des investissements

NEPF n'a qu'une allocation unique pour l'ensemble de ses plans à primauté de prestations (avec l'Euro pour devise de base). L'adéquation de cette stratégie à chacun des plans de pensions est contrôlée de manière régulière. En 2020, FPEN a réalisé un rendement net de frais d'investissement de 4.6% sur sa fortune.

Pour chaque gérant, des objectifs de rendement à long-terme sont assignés et ceux-ci peuvent être combinés en une performance théorique globale qui donne une indication quant à la qualité des gérants et des décisions d'allocation d'actifs par rapport à la stratégie. L'année dernière, la performance des sections EUR n'était pas matériellement différente de cette performance théorique (inférieure de 8 points de base).

Sur les trois et cinq dernières années (au 31 décembre 2020), le rendement reste positif et FPEN a obtenu les performances suivantes :



Pour information, les performances sont publiées nettes des coûts afférents à la gestion des actifs, c'est-à-dire incluant les coûts de transactions ou les commissions payées aux gérants des portefeuilles. Ceux-ci sont calculés en pourcentage de la valeur des portefeuilles qui sont gérés au nom de FPEN.

ESG

Avec l'entrée en vigueur successive de la directive UE 2016/2341 (directive IORP II) et des règlements UE 2019/2088 (SFDR) et UE 2020/852, les fonds de pensions doivent prendre en compte des critères liés à l'environnement (E), à la durabilité (S) et à la gouvernance (G) dans leur processus de prise de décision. De même certaines exigences en matière de reporting leurs sont désormais assignées.

Bien avant ces prescriptions, FPEN a reconnu la nécessité de s'attaquer aux problèmes ESG et a fait un premier pas en intégrant des considérations ESG dans sa politique d'investissement (2012). Le Fonds a toutefois reconnu les limites auxquelles il pouvait être confronté lorsqu'il essayait de mettre en œuvre des principes. Plus récemment (2018), le conseil d'administration de la NEPF a approuvé sa première politique ESG formelle, mais n'a pu réellement commencer à mettre en œuvre ses principes qu'en 2021, avec l'utilisation de fonds communs de placement labellisé durables. Avec plus de produits disponibles, NEPF poursuivra son parcours ESG.

Ratios de financement

Le Conseil d'Administration contrôle régulièrement l'adéquation entre les prestations promises et leur financement par des actifs. Le fonds publie tous les ans un rapport sur le ratio de financement des prestations aussi bien au niveau du fonds que pays par pays. Celui-ci concerne essentiellement les plans à primauté de prestation ou cash-balance, les engagements des plans à primauté de cotisations étant, par essence, couverts par des actifs de même valeur.

Pour ce faire, l'actuaire désigné compare la valeur de la fortune disponible de FPEN, c'est-à-dire ses actifs nets incluant toutes ses créances et dettes non liées aux prestations, avec ses passifs liés aux prestations, c'est-à-dire le montant estimé nécessaire pour que les prestations puissent être payées aux membres dans le futur. La comparaison des actifs et des passifs permet de calculer un ratio de financement, qui permet d'évaluer si FPEN est en situation de surplus ou de déficit.

Conformément aux prescriptions réglementaires belges, les actuaires doivent évaluer les passifs aussi bien à court et long terme. A tout moment, FPEN doit être en mesure de payer ses obligations à court terme, d'un point de vue global, mais aussi section par section. Si un sous-financement apparaissait à ce niveau, les sociétés sponsors de la section devraient contribuer de manière additionnelle dès que possible et en tous cas avant la fin de l'exercice où le déficit de financement des passifs à court terme est apparu, de manière à remédier à ce déficit.

De plus, si les passifs à long terme d'une section se retrouvaient sous financés, un plan de redressement formel devrait être mis en place, par lequel les sociétés sponsors devraient remédier à ce déficit endéans une période de cinq ans.

FPEN est confiant d'avoir mis en place les procédures adéquates pour contrôler et s'assurer du paiement des contributions des employés et des employeurs de manière régulière, conformément aux règles locales de chacun des plans et en particulier, dans le cas des plans irlandais, en conformité avec le règlement du plan et les prescriptions fixés par la section 58A du Pensions Act 1990 selon laquelle :

- *Les contributions des employés doivent être payées au fonds au plus tard dans les 21 jours après la fin du mois durant lequel elles ont été déduite du salaire de l'employé ; et*
- *Les contributions des employeurs doivent être payées au fonds conformément au calendrier établi par l'actuaire du plan ou tel qu'établi dans le règlement du plan ou sinon au plus tard 30 jours après la fin de l'exercice.*

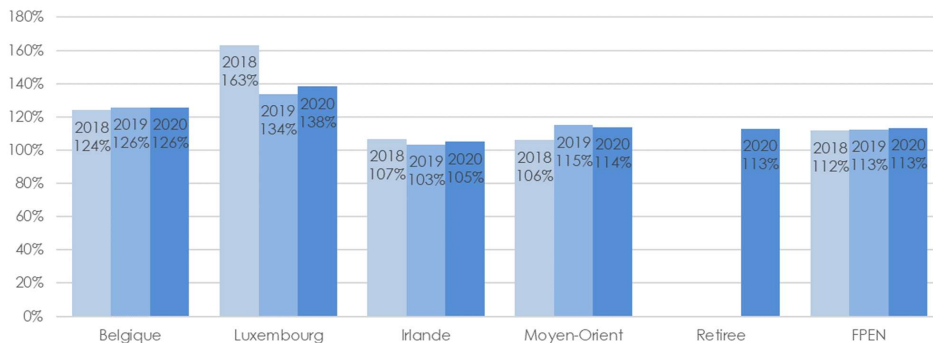
Au 31 décembre 2020, les ratios de financement à long terme du fonds et de chaque section s'établissaient comme suit :

	Belgium	Luxembourg	Ireland	Middle-East	Retraités	NEPF
Actifs	78.9m	0.2m	98.3m	35.7m	15.9m	229.1m
Obligations	62.7m	0.2m	93.5m	31.4m	14.1m	201.9m
Surplus	16.2m	0.1m	4.8m	4.3m	1.8m	27.1m
Ratio de financement	1.26%	1.38%	1.05%	1.14%	1.13%	1.13%

Conformément à la loi belge, FPEN était financé de manière adéquate à la fin de l'exercice précédent, aussi bien au niveau global que section par section.

Evolution du ratio de financement

Au cours de l'exercice 2020, le section « Retiree » a été ajoutée, mais alors qu'en 2019 avait conduit une modification de ses principales hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et marge de sécurité), seuls des ajustements mineurs à l'ensemble d'hypothèses ont été effectués en 2020. Dans l'ensemble, cela s'est traduit par une légère diminution du financement à court terme (1,7 % à 132,4 %). Sur le long terme, le financement global du Fonds s'est légèrement amélioré grâce à la performance des actifs. Au cours des dernières années, le niveau de financement est resté au-dessus de la barre des 100 %, ce qui signifie que les régimes ont continué d'être entièrement financés. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution au cours des trois dernières années du niveau de financement à long terme :



Conformément aux termes du Plan de Financement du Fonds, les contributions des sponsors des plans belges ont été réduites, alors que cette section avait atteint un ratio de financement le permettant.

FPEN calcule les ratios de financement conformément aux règles en vigueur en Belgique. Celles-ci peuvent différer des méthodes en application dans d'autres pays et en particulier des Minimum Funding Standard qui sont utilisés pour contrôler le niveau de financement des plans à prestations définies en Irlande. Par ailleurs, la méthode appliquée pour calculer les niveaux de financement statutaires peut différer de celles utilisées pour comptabiliser les engagements de pensions conformément aux standards internationaux IFRS.

Quelle que soit la méthode pour évaluer la santé financière d'un fond de pensions, la continuité dans l'application celle-ci est importante et l'objectif principal du fonds restera toujours d'être à même de payer l'ensemble des prestations promises.



Impact de la pandémie liée au COVID-19

Au cours des premiers mois de 2020, la performance obtenue sur les différentes classes d'actifs sur lesquels les plans de pensions gérés par FPEN sont investis a subi un revers en conséquence de la crise liée au COVID-19. Cet impact est cependant différent pour chaque catégorie, en fonction de son profil de rendement et de risque.

A début juin, la performance obtenue sur la fortune des sections EUR du Fonds depuis le début de l'année était négative d'environ 7 à 9%, annulant une partie de la bonne performance de l'exercice précédent. Plus important, la pandémie actuelle devrait pousser l'économie mondiale vers une récession avec des conséquences sur le long-terme et accompagnée d'une grande incertitude. Toutefois, la diversification du portefeuille continue à prouver son efficacité, en limitant l'impact négatif sur la performance. En outre, l'intervention de la banque centrale a contribué à une reprise à court terme des marchés financiers. À la fin de 2020, le négatif a fait place à du positif et les actifs des sections EUR ont affiché une augmentation annuelle de plus de 4 %.

Les membres de plans à primauté de prestations ou cash-balance ne verront pas d'impact direct des fluctuations des marchés financiers sur leurs prestations. Ceux des plans à primauté de contributions verront la valeur de leurs actifs varier en fonction des investissements effectivement réalisés.

Dans le contexte de la pandémie actuelle, les membres des plans à primauté de contributions qui étaient exposés aux stratégies d'investissement les plus conservatrices ont été protégés de la mauvaise performance à court-terme, les véhicules d'investissements focalisant sur les produits de trésorerie ou les obligations gouvernementales ayant générés des performance positives. Les membres plus exposés aux actions et/ou à l'immobilier ont vu la valeur de leurs comptes impactée par les fluctuations à court-terme de ses marchés.

Il est impossible de prévoir le futur. Toutefois, les portefeuilles gérés et les options d'investissement proposées aux membres sont conçues sur le long-terme. La pandémie récente et la forte correction observée sur les marchés financiers sont statistiquement exceptionnelles, mais ce type d'événements extrêmes sont pris en compte lors de la construction des portefeuilles. En décidant de sortir d'une catégorie d'actifs au profit d'une autre, les fluctuations observées à ce moment sont cristallisées à ce moment. Les membres des plans à primauté de contributions devraient éviter de prendre des décisions hâtives et prendre en compte le fait qu'il s'agit d'investissements à long-terme.



Les documents que vous pourriez vouloir consulter

Les documents suivants sont disponibles sur demande faite auprès de l'administrateur des plans ou par l'intermédiaire de FPEN (détails des contacts à la fin du présent document)

Concernant FPEN

- Statuts
- Principes d'investissement
- Rapport actuariel
- Comptes annuels
- Plan de financement
- Contrat de gestion
- Politique de gestion des données
- Politique de rémunération
- Politique ESG

Concernant votre section

- Règlement des plans
- Charte du Conseil de Pensions

Au sujet de FPEN

FPEN est un fonds de pensions avec des activités transfrontalières enregistré auprès de la Financial Services and Markets Authority (FSMA) sous le numéro 50.111. Son adresse légale est :

Fonds de Pensions Européen Nestlé OFP
Rue de Birmingham, 221
1070-Anderlecht
Bruxelles
Belgique

Email: nepf@be.nestle.com

Veillez adresser toute correspondance à l'adresse ci-dessus à l'attention de FPEN.

Les membres encore en service peuvent accéder aux documents principaux et aux informations sur FPEN via me@nestle.

Point de contact pour l'ensemble des membres

AON Belgium
Benefit Administration
Telecomlaan 5-7
1831 Diegem

Tel: + 32 2 730 9733

Email: npf@aon.com